

## Présentation

En 2008, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Aucun concours interne n'a été ouvert depuis 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été reçus sur les listes principales ; les nombres de postes et d'admis restent donc stables entre 2008 et 2007 [2]. En revanche, les candidats sont moins nombreux en 2008 (- 17,8 %) ; il y a 45,2 candidats inscrits pour un poste offert en 2008 contre 55 en 2007. Ce ratio demeure contrasté selon le concours : 49,7 candidats inscrits pour un poste offert au concours de CPE en 2008 et 27,1 à celui de COP. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours comme en 2007. Globalement en progression, le taux de réussite demeure nettement plus élevé au concours externe de COP (9,5 %) qu'au concours externe de CPE (4,1 %) [3].

Malgré un recul sensible, les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent encore la majorité des admis au concours externe de CPE (45,5 % contre 53 % en 2007). Mais simultanément, la part des lauréats issus des IUFM progresse de 7,5 points, passant de 30,5 % à 38 %. Parmi les 50 lauréats au concours externe de COP, onze sont des conseillers d'orientation intérimaires et onze autres des personnels d'éducation et de surveillance. Le taux de féminisation se renforce : les femmes constituent 82,8 % des lauréats pour 75,2 % des présents (respectivement 77,6 % et 74,5 % en 2007). Cette représentativité s'élève à 92 % au concours externe de COP. Leur taux de réussite aux deux concours reste supérieur à celui des hommes, soit 5,1 % contre 3,2 %. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 28,7 ans en 2008 (28,6 ans pour les femmes et 29 ans pour les hommes) ; l'âge médian des lauréats s'établit à 27 ans (28 ans en 2007) [3]. En réelle progression, la part des lauréats titulaires d'une licence est contrastée selon les concours externes de CPE (67 %) et de COP (50 %) : tous concours confondus, 63,6 % des admis possèdent une licence, soit un gain de 15 points par rapport à 2007. En revanche, la part des lauréats au concours de CPE possédant une maîtrise fléchit (20,5 % au lieu de 36 %) et celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 4 ou plus au concours de COP faiblit, passant de 42 % à 36 %. Enfin, le principal centre d'exams reste celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 19,2 % des lauréats, respectivement 18,5 % pour le concours externe de CPE et 22 % pour celui de COP. Les disparités académiques demeurent importantes : si 19,2 % des lauréats sont issus de l'Île-de-France, 5,6 % proviennent de Lille et 4 % de Lyon [4].

## Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Source : Système d'information OCEAN, DEPP.

## → Pour en savoir plus

### Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043, 7063.

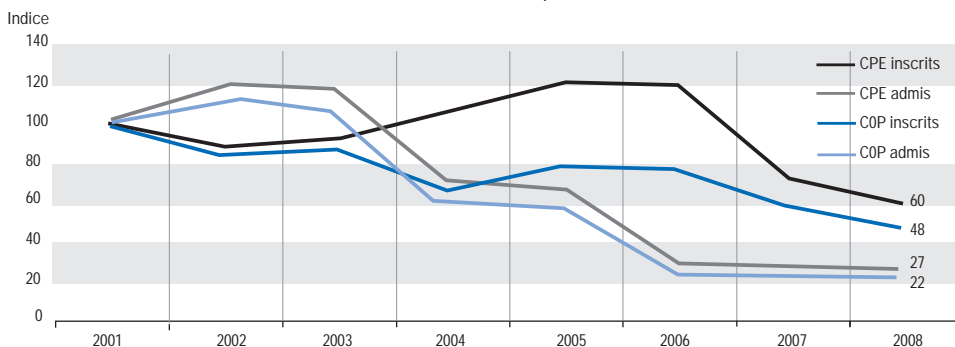
## [1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	740	918	865	525	510	220	200	200
	Inscrits	16 504	14 719	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949
	<b>Admis</b>	<b>740</b>	<b>883</b>	<b>865</b>	<b>525</b>	<b>510</b>	<b>220</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	Postes	225	252	240	135	130	55	50	50
	Inscrits	2 811	2 422	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354
	<b>Admis</b>	<b>225</b>	<b>252</b>	<b>240</b>	<b>135</b>	<b>130</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

(1) Concours réservés dans le cadre du plan Sapin (de 2001 à 2005).

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

## [2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation [base 100 en 2001] (France métropolitaine + DOM)



## [3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	9 949	4 890	200	4,1	80,5	28,6
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 354	524	50	9,5	92,0	29,0
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>11 303</b>	<b>5 414</b>	<b>250</b>	<b>4,6</b>	<b>82,8</b>	<b>28,7</b>

## [4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2008

